

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 JUILLET 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 28/07/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Evelyne GRAS à Bernadette CACALY

Absents : Michel BACCONNIER, Andrée LIGONNET, Bénédicte KREBS, Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Jean-Marc PIREAUX, Norbert SANCHEZ CANO, Claude BERENGUER, Pascale RICCITIELLO, Virginie SUDRE, Daniel TANNER, Laurent PASTOR, Nicole MAUCLAIR, Charles NECTOUX, David CICALA, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Thierry VACHON, Armand AVEDIAN, Patrice SAUMON, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2019.07.08.9**

**OBJET : Charte de coopération du réseau des écoles de musique sur le territoire de la CAPI**

Bénédicte Krebs, Adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, expose aux membres du conseil municipal que plusieurs groupes de travail ont eu lieu en 2016 et 2017 qui ont réunis les directeurs des écoles de musique de la Verpillière, l'Isle d'abeau et Saint Quentin Fallavier afin d'étudier les modalités de coopération et de rapprochement du Conservatoire avec les écoles de musique de l'ouest de la CAPI.

Dans ce cadre, une charte de coopération du réseau des écoles de musique sur le territoire de la CAPI a été établie.

Cette charte est le point d'appui de la coopération entre les acteurs associatifs et publics travaillant dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique et culturelle. Cette charte est un document dynamique, et a donc vocation à être réinterrogé et complété de façon régulière. Elle matérialise l'engagement des structures et de leurs tutelles respectives à travailler ensemble sur la durée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la charte de coopération du réseau des écoles de musique sur le**

**territoire de la CAPI.**

- **AUTORISE Le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 08/07/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 12 juillet 2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190708-lmc15494-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

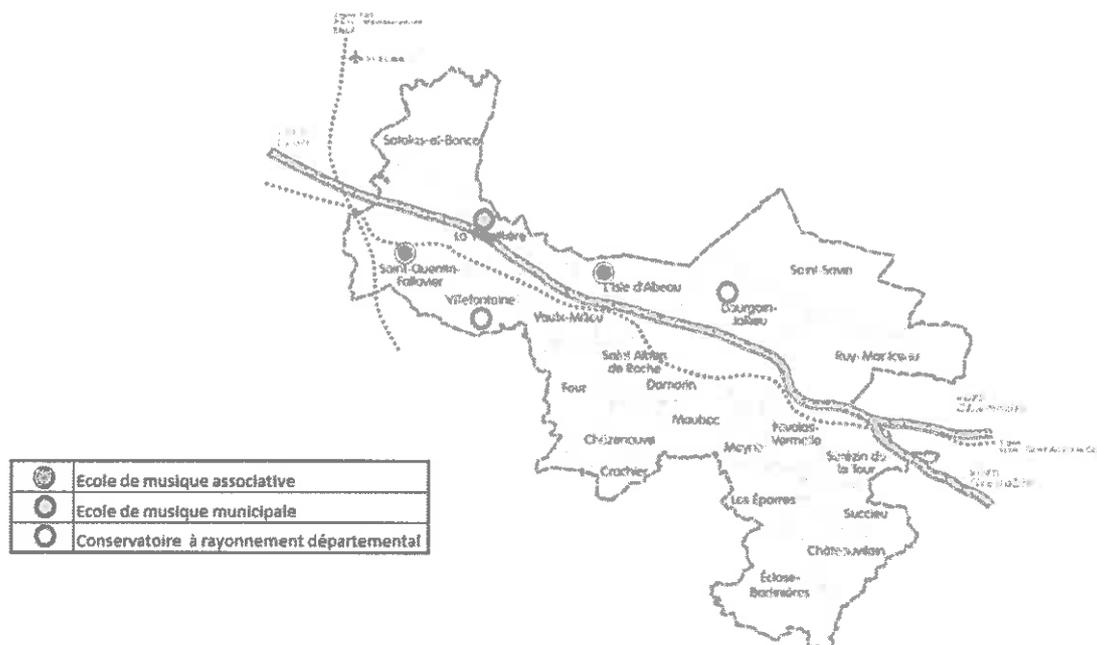
# Charte de coopération du réseau des écoles de musique sur le territoire de la CAPI

## Préambule

La charte de réseau des écoles de musique sur le territoire CAPI est le point d'appui de la coopération entre les acteurs associatifs et publics travaillant dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit d'un document dynamique, et a donc vocation à être réinterrogé et complété régulièrement. La charte matérialise l'engagement des structures et de leurs tutelles respectives à travailler ensemble sur la durée.

## 1. Les structures d'enseignement artistique sur le territoire de la CAPI

### Les structures d'enseignement artistique sur CAPI



- **Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz, CAPI**  
Musique, Danse, Art dramatique, 1050 élèves, 72 enseignants
- **Ecole Municipale de musique de La Verpillière**  
Musique, 200 élèves, 10 enseignants
- **Ecole de musique associative Vivaldi, L'Isle d'Abeau**  
Musique, Art Dramatique, 80 élèves, 3 enseignants
- **Ecole de musique associative Musique en l'Isle, L'Isle d'Abeau**  
Musique, 133 élèves, 8 enseignants
- **Ecole de musique associative Ecol' LA DO RE, Saint Quentin Fallavier**  
Musique, 80 élèves, 5 enseignants

*Données territoriales et données de chaque structure en annexe 1*

## 2. Le contexte et le cadre du travail en réseau

Réaffirmé par la loi NOTRE le 7 août 2015, le caractère partagé de la compétence culturelle a introduit dans les politiques culturelles de l'Etat et des collectivités territoriales le respect des droits culturels des personnes.

A l'échelle d'un territoire, les différents acteurs se doivent de concourir à l'application des droits culturels des citoyens, c'est-à-dire la conjonction d'un accès à l'action culturelle et la reconnaissance de formes de culture diversifiées.

Sur le territoire de la CAPI, la culture est une compétence communale, la communauté d'agglomération ayant pris la compétence gestion d'équipements culturels pour 4 structures (CRD Hector Berlioz, Théâtre du Vellein, Médiathèques et SMAC les Abattoirs).

L'enseignement artistique est par ailleurs assuré par une école communale (La Verpillière) et des structures associatives (L'Isle d'Abeau et Saint-Quentin Fallavier) portées ou soutenues par les deux communes.

La CAPI a inscrit comme une priorité dans son plan de mandat le travail en réseau (page 55) : « *La CAPI souhaite renforcer la mise en réseau des écoles de musique du pôle Ouest (Villefontaine, l'Isle-D'abeau, Saint-Quentin-Fallavier et La Verpillière) et faciliter les parcours d'apprentissage, notamment les premiers cycles en école de musique, ou la proximité pour des élèves très jeunes est importante.* »

Cette orientation politique trouve sa réalisation dans le travail en réseau entre toutes ces structures d'enseignement artistique spécialisé.

La première étape, impulsée par le Conseil Départemental de l'Isère, a été de permettre à chaque structure partenaire du Conservatoire Hector Berlioz, de définir son projet d'établissement (ou projet associatif)

De la mise en commun de ces différents projets émergent un certain nombre de valeurs partagées, qui fondent notre travail :

- La place centrale des pratiques collectives
- Une exigence dans la qualité de l'offre d'enseignement
- La volonté de démocratiser et d'élargir l'accès à la culture pour tous
- Le lien étroit et l'interaction entre enseignement, pratique et rencontres avec les publics

## 3. Les enjeux et les objectifs du travail en réseau

Cette Charte doit être la traduction d'énergies convergentes permettant à chacun de garder son identité propre, tout en construisant les complémentarités permettant de dynamiser l'ensemble du réseau. L'objectif est d'unir et non pas d'uniformiser.

Cette démarche de réseau est fondée sur une coopération inscrite dans la durée.

**Les enjeux du travail en réseau sont multiples :**

### Enjeux territoriaux:

Poursuivre l'aménagement du territoire en matière d'enseignement et d'éducation artistique, en affirmant les valeurs d'un service public de l'enseignement et de l'éducation artistique.

### Objectifs :

- Optimiser les moyens présents sur le territoire
- structurer une offre d'enseignement pluridisciplinaire,
- rechercher des complémentarités entre les équipements

### Enjeux pédagogiques et artistiques:

Rendre possible la notion de parcours artistique d'un élève sur le territoire en donnant plus de cohérence et de lisibilité à nos actions sur le territoire.

#### Objectifs :

- Développer des passerelles entre les structures et construire des projets fédérateurs
- Favoriser les échanges entre enseignants et élèves des différentes structures.

### Enjeux sociaux et culturels:

Articuler une politique territoriale d'éducation et d'enseignement artistique avec les autres politiques publiques et ainsi contribuer à l'ouverture culturelle et au sentiment de bien-vivre.

#### Objectif :

- Développer les liens avec les structures sociales, médico-sociales et d'éducation populaire.

## 4. La gouvernance

- **Comité de pilotage:** élus des collectivités et des associations + présence des techniciens (responsables des services culture et des structures)

Mission : suivi de la charte : évaluation et réorientations éventuelles

Une réunion de bilan annuel au minimum.

- **Comité technique** : DAC (ou responsables des services culture) + responsables des structures  
Mission : Rôle opérationnel, détermination des axes de travail, suivi de la mise en œuvre, conduite des groupes de travail...

Réunion tous les trimestres environ, en fonction des besoins.

- **Commissions thématiques/groupes de travail**, autant que de besoin, en fonction des sujets et des projets communs : réflexions pédagogiques, pilotage des actions, conception, organisation et évaluation.

L'animation et la coordination de ce dispositif est confiée au CRD Hector Berlioz dans le cadre d'une mission identifiée.

## 5. Les axes de coopération

Dans chacun des axes suivants, sont proposées des **coopérations à mettre en œuvre** sur la durée de cette première charte. Figurent également quelques **perspectives à moyen terme** venant nourrir le travail de réflexion collective.

### **A. L'enseignement artistique spécialisé**

- ✓ Echanges et partage autour des dispositifs pédagogiques de manière à:
  - identifier les spécificités et les complémentarités
  - favoriser pour chaque usager des parcours de formation cohérents et adaptés à leur projet.
- ✓ Circulations des élèves dans les pratiques collectives au sein du réseau (ex : suivre un cours de pratique collective dans n'importe quelle structure du réseau)

#### Perspectives :

- Trouver une cohérence et harmoniser les référentiels pédagogiques dans les différentes disciplines et pour chaque cycle.

### **B. L'éducation artistique et culturelle.**

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se

construit dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture. (Cf. Charte pour l'EAC, élaborée par le HCEAC en juillet 2016 - education.gouv.fr)

La CAPI affirme depuis plusieurs années sa volonté de proposer et de coordonner des actions allant dans ce sens et l'a inscrite dans le cadre d'un PLEA. Le conservatoire coordonne les actions identifiées musique sur l'ensemble du territoire qu'il met en place en s'appuyant sur l'équipe des musiciens intervenants en milieu scolaire.

La coopération inter écoles sur le réseau Nord Isère doit permettre :

- d'identifier les actions des différents membres du réseau pouvant entrer dans le champ de l'EAC (ex : orchestre à l'école de la Verpillière, etc.)
- de construire des connexions entre interventions/projets des MIMS du CRD sur les territoires de l'IDA, St Quentin et la Verpillière.

Perspectives :

Interroger, préciser, poser l'articulation entre le PLEA et le réseau des écoles de musique.

**C. Action culturelle**

On entend par "action culturelle" la mise en œuvre de projets visant à relier et à faire interagir l'enseignement, l'éducation artistiques, la pratique, la diffusion. Elle encourage les initiatives, les originalités, les projets qui créent et constituent la richesse de chacun des membres du réseau et de son rayonnement sur le territoire.

Le travail en réseau a pour objectif de trouver les interactions et les points de rencontre entre les établissements :

- ✓ Projets fédérateurs élèves/enseignants/artistes/publics
- ✓ Echanges et partages de productions élèves.
- ✓ Coordination-information de la diffusion issue des membres du réseau.

**D. Mutualisation**

- ✓ Formation professionnelle continue des enseignants des différentes structures : Identifier les besoins et les attentes des équipes et construire des actions communes dans ce domaine.
- ✓ Recrutements concertés ou complémentaires pour consolider et stabiliser les postes, pour attirer et fidéliser les compétences sur le territoire.
- ✓ Engager un travail de repérage et d'analyse des secteurs dans lesquels une mutualisation de moyens serait pertinente et possible (locaux, matériels techniques et pédagogiques, parc instrumental...)

Perspectives :

En fonction du travail d'analyse, mettre en œuvre concrètement les mutualisations décidées d'un commun accord.

**E. Communication**

Afin de permettre aux usagers de mieux se repérer dans l'offre d'enseignement artistique sur le territoire de la CAPI, il convient de développer des passerelles et des interactions entre les supports de communication des établissements.

- ✓ Connexion, interaction entre les sites internet des différentes structures
- ✓ Favoriser la circulation des documents de communication des différentes structures.
- ✓ Page « réseau enseignement artistique » sur le site du conservatoire

## 6. Annexes

### 6.A. Le territoire et ses structures d'enseignement artistiques

Données démographiques : 107 269 au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Données structures par structure au 1<sup>er</sup> octobre 2018

	Conservatoire à Rayonnement départemental CAPI	Ecole de musique municipale La Verpillière	Ecole de musique associative Saint Quentin Fallavier	Ecole de musique associative Vivaldi & MEI L'Isle d'Abeau		
Nb d'enseignants PEA	36	1	0	0		
Nb d'enseignants AEA	34	9	0	0		
Nb d'enseignants filière animation	0	0	5	3 + 8		
Nb de personnels administratif, technique et patrimoine	17	2	0	0 + 1		
Nb total ETP	65,15	6,6	1,76	1,2 + 2,18		
Budget annuel de fonctionnement	3 781 605	285 000	60 000	45200 + 80 640		
Nb d'élèves en pré-cursus	139	24	4	20 + 5		
	Musique	Danse	Théâtre			
Nb d'élèves en cycle 1	391	39	22	121	70	15 + 54
Nb d'élèves en cycle 2	257	24	0	17	4	3 + 32
Nb d'élèves en cycle 3	103	10	0	0	0	0
Nb d'élèves en cycle CEPI	40			0	0	0
Nb d'élèves en CHAM primaire & collège	122			0	0	0
Nb d'élèves adultes	6+13+7= 82			43	14	12 + 48
Nb d'élèves hors cursus	0			38	0	6 + 22
Nb d'élèves touchés par l'EAC	4297			50	80	0

**6.B. Les disciplines présentes au sein de chaque établissement**

Synthèse de la proposition pédagogique par école Situation au 01-09-2020														
	Département culture					Département cordes					Département bois			
	Eveil et Init	FM	MAO	Autre (cult., prépa bac, analyse, ...)	Violon	Alto	Violoncelle	Contrebasse	Flûte trav	Hautbois	Basson	Clarinette	Saxophone	
<b>Conservatoire Hector Berlioz</b> CAPI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
<b>Ecole de musique</b> La Verpillière	X	X			X				X			X	X	
<b>Ecoles associatives Vivaldi - MEI</b> L'Isle d'Abeau	X	X			X		X		X				X	
<b>Ecole de musique associative</b> Saint Quentin Fallavier	X	X	X		X				X				X	
	Département cuivres					Département polyphoniques								
	Cor	Trompette	Trombone	Eupho. Tuba	Piano	Guitare	Percussion	Orgue	Harpe	Accordéon				
<b>Conservatoire Hector Berlioz</b> CAPI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
<b>Ecole de musique</b> La Verpillière		X	X	X	X	X	X							
<b>Ecoles associatives Vivaldi - MEI</b> L'Isle d'Abeau					X	X	X							
<b>Ecole de musique associative</b> Saint Quentin Fallavier					X	X	X		X	X			X	

Tous les instruments de l'orchestre et les polyphoniques ont une pratique collective dirigée « obligatoire », ne figurant pas dans le tableau ci-dessus

	Département voix										Département musiques et danses traditionnelles			Département jazz		
	Dominante voix	Chant lyrique	Chanson	Choeur d'enfants	Choeur aotos	Choeur adultes	Instrument	Pratique collective	Culture	Instrument	Pratique collective	Culture	Instrument	Pratique collective	Culture	
<b>Conservatoire Hector Berlioz</b> CAPI	X	X		X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	
<b>Ecole de musique</b> La Verpillière	X		X	X										X		
<b>Ecoles associatives Vivaldi - MEI</b> L'Isle d'Abeau	X		X										X			
<b>Ecole de musique associative</b> Saint Quentin Fallavier			X													
<b>Département musique ancienne</b>																
	Instrument	Pratique collective	Culture	classique	contemporain	jazz	autre	Instrument	Pratique collective	<b>Dép. Musiques actuelles</b>						
<b>Conservatoire Hector Berlioz</b> CAPI	X	X	X	X	X									X		
<b>Ecole de musique</b> La Verpillière								X						X		
<b>Ecoles associatives Vivaldi - MEI</b> L'Isle d'Abeau																
<b>Ecole de musique associative</b> Saint Quentin Fallavier														X		
<b>Dép. Musiques du monde</b>																
	Instrument	Pratique collective	Présence													

### 6.C Organisation Pédagogique de chaque structure

Le Conseil Départemental de l'Isère a pris l'initiative et a piloté une démarche de formation et de rapprochement des structures du réseau sur la notion de Projet d'Etablissement (ou projet associatif).

A ce jour, chaque structure a développé et a fait valider par son autorité de tutelle son projet, à partir duquel un projet pédagogique et une organisation ont été développés et/ou confirmés.

Pour l'Isle d'Abeau, les écoles de musique ont convenu de fusionner en une seule entité : L'Ecole de Musique de l'Isle d'Abeau en avril 2019.

L'usager a ainsi la possibilité de contacter les personnes ressources de son école pour toute interrogation concernant son établissement.

#### Pour le conservatoire Hector Berlioz

La directrice par intérim : Sylvie CHABERT      [schabert@capi38.fr](mailto:schabert@capi38.fr)

#### Pour l'Ecole Municipale de musique de La Verpillière

Le directeur : Didier CHAFFARD      [ecoiedemusique@laverpilliere.eu](mailto:ecoiedemusique@laverpilliere.eu)

#### Pour l'Ecole de Musique associative de L'Isle d'Abeau

La présidente : Magali SERYES      [mei@mei-asso.fr](mailto:mei@mei-asso.fr)

#### Pour l'Ecole de musique associative Eco' LA DO RE, Saint Quentin Fallavier

Le président : Emmanuel LAGIE      [ecole.musique.sqf@gmail.com](mailto:ecole.musique.sqf@gmail.com)

## 7. Lexique

CAPI	Communauté d'agglomération porte de l'Isère
CHAM	Classes à horaires aménagés musique
CRD	Conservatoire à rayonnement départemental
AEA	Assistant d'enseignement artistique
CEPI	Cycle d'enseignement professionnel initial
DAC	Directeur adjoint à la culture
EAC	Education artistique et culturelle
ETP	Equivalent temps plein
FM	Formation musicale
HCEAC	Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle
MAO	Musique assistée par ordinateur
MEI	(école de musique) Musique en L'Isle à L'Isle d'Abeau
MIMS	Musiciens intervenants en milieu scolaire
NOTRe	Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PEA	Professeur d'enseignement artistique
PLEA	Plan Local d'Education Artistique
SMAC	Scène de Musiques Actuelles